

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Enquête publique relative à la demande d'autorisation de prolongation de l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux située au lieu-dit « Puy-Long » sur la commune de Clermont-Ferrand (63)



Commissaire enquêteur : Alain Neron, cadre retraité de l'industrie
3 montée de Rapignat 63300 Thiers.

L'enquête menée du 17 juin au 29 juillet 2024 est un préalable à l'autorisation délivrée par le préfet pour poursuivre l'exploitation du site d'enfouissement de Puy Long sur une nouvelle période de 25 ans pour un volume annuel de 80000 tonnes ajustable à 90000 tonnes à partir de 2026.

En complément des éléments résultant de l'étude du dossier : la visite des lieux, ma présence lors de la commission de suivi du site, les consultations menées avec les services de l'état, les différents entretiens et échanges que j'ai pu avoir me permettent de fonder mon jugement et d'émettre un avis sur le projet.

La présentation de ces différents éléments figure dans mon rapport du 18 aout 2024.

Le contexte général de l'enquête

La publicité de l'enquête a été faite dans le cadre des exigences réglementaires. Les permanences se sont déroulées normalement avec peu de personnes reçues. Je note que les conditions d'accueil et la signalétique à la mairie-annexe de Clermont, siège de l'enquête pourraient être améliorées.

Le projet a recueilli 3 observations, 3 sur les registres en mairie, 15 sur le registre dématérialisé et une pétition de 80 signatures a été déposée.

La grande majorité de ces contributions est défavorables au projet. Les responsables d'associations, appuyés par quelques membres, ont été particulièrement actifs tout au long de l'enquête (rencontres du commissaire enquêteur, observations sur les registres et contributions numériques).

Une demande de prolongation et la tenue d'une réunion publique ont été demandés avec insistance. Comme je le justifie dans mon *rapport, je n'ai pas jugé nécessaire d'y donner suite. Le préfet conserve de son côté la possibilité d'organiser une réunion publique dans les deux mois après la clôture s'il le juge nécessaire. Lors de l'enquête publique de 2013 sur ce même sujet de prolongation, les oppositions étaient plus marquées. Cette séquence faisait suite à une très forte mobilisation des associations et de la population opposées à la construction de l'incinérateur (UVE). Les arguments échangés, les promesses diverses, les engagements non tenus, avaient cristallisé à l'époque un syndrome rémanent d'opposition et de suspicion à l'égard de la politique départementale des déchets et du Valtom en particulier.

Le dossier

Le dossier déposé par le pétitionnaire est un épais document (3 classeurs et plus de 1500 pages) qui aborde tous les thèmes de l'enquête avec une abondance de schémas, croquis et plans. Construit suivant un plan réglementaire, il peut être difficile à appréhender pour un public non expert. Les procédures amènent à traiter un même thème sous des rubriques différentes. Mais difficile de reprocher à un dossier, qui comporte autant de ramifications et d'incidences, d'être complexe. L'étude d'impact aborde bien tous les thèmes ainsi que la séquence « éviter-réduire-compenser » liée à chacun de ceux-ci.

J'avais au préalable demandé au pétitionnaire de rajouter au dossier les éléments financiers de l'opération et l'avis des personnes publiques. Ils complètent ainsi utilement l'aspect économique et politique des enjeux du territoire.

Les observations

L'analyse complète des observations figure dans mon rapport. La participation est faible en regard des enjeux. Pourtant l'enquête a bénéficié d'une très large audience générée par les articles de presse, radio et télévision en cours d'enquête. Ce battage médiatique a été suivi par un frémissement des consultations numériques mais n'a pas provoqué d'affluence de participation. Cette faible participation du public pourrait signifier que le centre de Puy-Long, avec la disparition des nuisances, est maintenant devenu un non-sujet pour la population. La plupart des personnes rencontrées, ainsi que les observations, gravitent autour de quatre associations, en reprenant plus ou moins les mêmes arguments. Toutes opposées au projet, elles n'apportent pas de véritable contribution, Elles se fondent essentiellement sur des craintes (paysage, odeurs, pollutions, transports, la poubelle de la région) en recyclant les arguments développés lors des consultations précédentes (la construction de l'UVE et l'autorisation d'enfouissement). Elles rappellent des promesses et des engagements non tenus. Deux observations particulières devront être prises en compte au cours de l'instruction de la demande par les services de l'état.

Les effets de l'extension du volume de déchets sur la dispersion des fumées et la hauteur de la cheminée de l'UVE.

La présence possible de nappes d'eau non identifiées et les effets sur l'irrigation.

.

L'avis des personnes publiques

Aucun avis défavorable ne figure dans le dossier, une partie des remarques de l'autorité environnementale a été pris en compte par le pétitionnaire et les réponses ont été intégrées.

La commune de Perignat-les-Sarlièves donne un avis favorable. La commune de Lempdes s'oppose au projet. Le courrier remis au commissaire enquêteur explique cette opposition avec les arguments développés ci-dessus. (cf.-observations)

Je regrette que les autres collectivités n'aient pas pu ou voulu délibérer, peut-on considérer qu'elles acquiescent au projet du fait de leur appartenance directe ou indirecte au Valtom via leurs délégués ?

Le Valtom

La fermeture de nombreux sites sur le territoire a concentré l'enfouissement sur les deux sites du Valtom : à Puy Long pour 80 % et à Ambert. Le Valtom est ainsi opérateur public et unique sur le département sans concurrence privée.

Les 10 000 tonnes supplémentaires demandées pour le site sur Puy Long permettra d'ajuster la gestion entre les deux sites dans le cadre des 100 000 tonnes

allouées au territoire par le plan régional, sachant que le site d'Ambert n'a plus de possibilités de développement.

Accessible au public sur demande, la visite du site laisse une impression très positive, loin des clichés véhiculés, j'engage ceux qui ne l'ont pas visité à le faire.

La loi sur la transition énergétique de 2015 pour une croissance verte

Cette loi multiforme prévoit dans sa partie consacrée aux déchets de réduire l'enfouissement des déchets non dangereux non inertes de 30% en 2020 et de 50% en 2025 sur la base de 2010. Ainsi les objectifs assignés au Puy de Dôme ont été atteints avec la mise en service de VERNEA, grâce à cette nouvelle technologie de traitement et de valorisation plutôt que par une diminution marquée de la production.

Pourquoi le site de Puy Long ?

Devant l'hostilité des populations, des élus et des associations, le projet de création par le Valrom d'un site alternatif, démarré en 2005, pouvant accepter 50 000 tonnes sur la commune de Montcel n'a pas abouti. Ce site avait été pressenti parmi une dizaine d'autres sites, tous fortement contestés par les populations.

La création du site de Montcel, au Nord Est du département, aurait eu inévitablement de lourdes conséquences financières pour les habitants : 25 millions d'euros d'investissement à comparer au projet de 4 millions pour la prolongation du site de Puy Long.

Le bilan environnemental est largement en faveur de la prolongation du site de Puy Long : il n'y a pas d'utilisation supplémentaire d'espace et l'impact des transports est réduit. En effet Puy Long se trouve en position centrale du territoire au cœur d'une métropole de 400 000 habitants, qui représente 42% de la population totale et qui concentre aussi une large part des activités économiques. Le site est remarquablement desservi par des infrastructures routières adaptées et profite à plein de la proximité de l'UVE / VERNEA sans nécessiter de transfert routier supplémentaire.

L'emplacement de Puy Long répond pleinement aux exigences de traitement au plus près de la production inscrit dans la loi, ce principe est repris dans le plan régional des déchets pour limiter les transports.

La création d'un autre site, par un opérateur public ou privé, reste donc très hautement hypothétique et plus qu'improbable dans le délai court fixé par la fin de l'autorisation d'exploitation actuelle de Puy Long fin 2025.

Reste la solution d'exportation des déchets à enfouir sur des départements limitrophes, à compter qu'ils acceptent et puissent disposer de capacités résiduelles à des conditions financières acceptables. Cette solution signifierait la perte de maîtrise pour l'opérateur public et priverait les acteurs économiques de solution locale.

L'approche financière et économique,

La proposition de prolonger le site de Puy Long nécessite beaucoup moins d'investissements et ne générera pas de coûts de transport supplémentaires. Cette solution permet aussi au VALTOM d'assurer une gestion et un contrôle global de la filière sur un même site, enfin elle permet la mutualisation des équipements déjà en place ou à créer (les services administratifs, le système Wagabox pour la réinjection du biogaz dans le réseau public et la station de traitement des lixiviats dont la construction est prévue au dossier). Outre les coûts supplémentaires, le non-renouvellement d'autorisation engendrerait des pertes de recettes en provenance des acteurs économiques qui pourraient affecter l'équilibre économique du syndicat.

La poubelle de la région, les volumes et la durée.

Le plan régional limite l'accès aux seuls départements limitrophes. A l'exception d'une partie du Cantal, ceux-ci sont suffisamment pourvus en équipements, en capacités et en autorisations. Pour les activités économiques, les surcoûts de transport limitent le recours à des solutions extérieures au département d'origine. Pour toutes ces raisons, le site de Puy Long ne pourra pas devenir un aspirateur à déchets pour toute la région.

La part résiduelle des déchets ménagers enfouis a représenté moins de 10% de la production des ménages en 2022. Le centre d'enfouissement reste toujours la dernière solution à éviter. Après le tri, le traitement et la valorisation, ces déchets ménagers reviennent sous la forme ultime de stabilisats. Leur part devrait baisser à terme grâce à l'amélioration des processus (moins de stabilisats), un meilleur respect des consignes de tri par le consommateur, la création de nouvelles filières de tri pour les activités économiques et l'évolution attendue de la réglementation pour les producteurs. A ce niveau, les associations peuvent jouer un rôle déterminant.

Par ailleurs une fiscalité qui s'alourdit au fil des années pénalise de plus en plus les refus de tri et la solution de l'enfouissement.

Les tonnages demandés par le Valtom sont au plus près de la réalité des chiffres et des besoins, ils intègrent les évolutions possibles du site d'Ambert. En bout de chaîne et responsable du seul traitement, le syndicat n'a pas la capacité à organiser la collecte et à influencer sur la production. Les volumes demandés sont donc conformes au plan régional qui s'impose, la durée demandée offre une vision sereine sur les investissements et les évolutions.

Les paysages

Le centre d'enfouissement a été créé par comblement d'une dépression sur le plateau de Puy Long suivi d'un adossement des déchets par talutages successifs. C'est cette même méthode qui permettra de prolonger la durée de vie du site. Aujourd'hui le site s'intègre par mimétisme dans un paysage familier de collines, plateaux et un mix d'équipements péri-urbains. Ceci peut expliquer la faible participation des populations locales, qui n'identifient pas ce site comme un centre d'enfouissement, d'autant que la masse de l'UVE reste prévalente.

Les risques de pollution

Après des dizaines d'années d'enfouissement massif sans précaution, les casiers bénéficient désormais de protections étanches et sont cloisonnés. Dans le cadre de la demande de prolongation, ces dispositions seront renforcées par l'évolution de la réglementation. Les risques sont déjà diminués avec l'interdiction d'enfouissement des biodéchets et leur détournement progressif mis en place dans les collectes mais le Valtom doit gérer le passif. Les services de l'état opèrent une surveillance stricte lors des inspections, La vidéosurveillance, les analyses en continu et divers capteurs complètent le dispositif. Suggéré lors de la réunion du comité de suivi, le principe du rajout de visites de contrôle inopinées a été acté. La construction de l'unité de traitement des lixiviats in-situ va diminuer les impacts en améliorant le traitement des micropolluants. Si on note quelques rares dépassements de seuil dans les eaux brutes, il n'y a pas trace dans le dossier de pollution avérée.

La biodiversité

Le site est exploité depuis les années 50. Il a été en partie renaturé et réhabilité grâce à l'installation d'un parc solaire, il n'y a pas d'enjeu de biodiversité et je n'ai pas développé ce thème dans le rapport. A noter que la protection des amphibiens sera prise en compte.

En conclusion,

Face au manque d'alternative crédible, l'urgence pour trouver une solution pourrait laisser croire que tout est déjà « ficelé » mais les avantages de la solution de prolongation des enfouissements sur le site de Puy Long sont incontestables sur le plan financier, sur le plan technique et sur le plan environnemental.

Le dossier présenté est le fruit d'un long et exigeant travail de préparation, en lien avec une réglementation durcie mises en avant par les services de l'état en charge des installations classées pour la protection de l'environnement.

Plus globalement je souligne que ce projet s'inscrit dans une dynamique vertueuse de réduction et de valorisation des déchets qui bénéficie au territoire dans le cadre de la politique menée par Valtom (parc solaire, réseau de chaleur, biogaz réinjecté

dans le réseau). L'interaction des équipements et leur mutualisation sur un même site représentent pour le département du Puy de Dôme un atout à préserver.

Je confirme que l'enquête publique s'est déroulée conformément aux règles.

Je constate que le projet est cohérent avec les règles d'urbanisme et les différents schémas, que le principe de traitement à proximité de la production est respecté, que le Valtom dispose des qualités techniques et financières pour le mener à bien.

Je note qu'il n'y a pas de nuisances avérées, que les impacts sur l'environnement restent faibles et ne seront pas aggravés, qu'il n'y a pas non plus d'atteinte au paysage.

J'estime que la crainte que le site ne devienne la poubelle de la région est infondée, ni les intentions du Valtom, ni les contraintes réglementaires, administratives et financières ne vont dans ce sens.

Je considère que cette proposition de prolongement est aujourd'hui la solution parfaite et de bon sens pour garantir une gestion maîtrisée des déchets sur le territoire.

J'émet un avis favorable à la demande d'autorisation de prolongation de l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux située au lieu-dit « Puy-Long » sur la commune de Clermont-Ferrand (63)

.

A Thiers

Le 18 aout 2024

